

Alternativa est un Système Multilatéral de Négociation (SMN) exploité par AM France SAS, Prestataire de Services d'Investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP, fusion des quatre autorités de la banque et de l'assurance CB, ACAM, CEA et CECEI) sous le n°CIB 18173D, et dont le programme d'activité a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cette « bourse » spécialement conçue pour les PME et pour leurs actionnaires, favorise les investissements orientés sur le long terme ainsi que la liquidité pour les investisseurs. Grâce à un système de cotation innovant, Alternativa donne aux investisseurs plus de visibilité sur leurs investissements. Alternativa favorise ainsi l'essor des PME par l'apport de capitaux nouveaux à la faveur d'augmentation de capital pouvant bénéficier de réductions d'impôts pour les investisseurs privés.

Alternativa présente des PME choisies pour leur potentiel de développement, leur performance et leur éligibilité aux réductions d'impôts ; elles doivent publier régulièrement de l'information financière et ont l'obligation de communiquer sur leur stratégie et leur évolution.

Alternativa a pour objectif de favoriser la liquidité, la transparence, l'information et de garantir une égalité de traitement des transactions entre tous les investisseurs.

Seuil d'investissement

A partir d'un montant investi global de **10 000 €** - soit 5.000 € d'ISF - chaque investisseur du Club sélectionne les PME de son choix et investit directement dans ces entreprises en diversifiant pour limiter le risque en capital. Pour chaque PME, il choisit le nombre de parts et l'investissement correspondant (au moins 1 000 € par entreprise) ; à tout moment, il peut revenir sur ses choix et modifier la composition de son « panier ». Le système lui indique en permanence le montant total de l'investissement ainsi constitué qui, une fois validé, sera exécuté en un seul ordre.

Pilote

A la suite d'un examen approfondi du fonctionnement du marché Alternativa et en raison de la présence, sur tous les projets, d'investisseurs étrangers au Club, nous avons dû renoncer à déléguer un pilote. Sa connaissance des entreprises serait restée trop limitée et surtout il n'aurait pas pu se positionner comme un investisseur engagé sur les projets présentés.

Conditions tarifaires pour un investisseur membre du Club ISF-Invest

L'achat de titres sur Alternativa donne lieu à la perception de frais de courtage versés par l'investisseur qui s'élèvent à **3,5% TTC** du montant en euros de la souscription. Comme Alternativa est un Système Multilatéral de Négociation, les achats d'actions sur ce marché secondaire sont exemptés du paiement des droits d'enregistrement de 3 % (Article 726 du Code Général des Impôts, modifié par la Loi n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 64).

Dans tous les cas :

- pas de droits de garde,
- aucun frais annuels de gestion,
- aucun frais d'abonnement,
- inscription gratuite dans le registre des actionnaires.

→ Pour en savoir plus, prenez contact avec catherine@isf-invest.fr